

Canoë Kayak Kayak Polo

ATHLÉTISME
SPORTS
21-22

8 septembre 2021

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Victor POULAIN

FFCK

Alexandre PONS
Kevin DELMOULY
XXXXXXXXXXXX

UNSS

Ophélie DELAPLACE

Christophe DESPRES
Patrice FISCHER

Responsable
Communication

Emmanuel SALZE

Patrice BELAT

Kayak Polo

Kayak Polo

Délégué technique UNSS

XXX

Responsable Formation

Dispositions Générales

LIEN

Dispositions particulières liées au Canoë-kayak

Tous les élèves licenciés UNSS sont autorisés à participer au CF, à l'exception des élèves de Pôle France.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement CanoëKayak

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS ÉLÈVES DE SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 compétiteurs dans 1 championnat B, M, C (avec 1 C maximum) Mixité obligatoire	4 compétiteurs dans 1 championnat M, C, J, S (avec 1 S maximum) Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certification académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach- Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - slalom géant (eau vive) - doublettes - portes en bonus - boarder cross (eau vive) - tour de brassage, finales - relais/vitesse (eau calme) - tour de brassage, finales 	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris Excellence)	40 maximum (y compris Excellence)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées professionnels

Championnats de France UNSS Excellence Canoë - Kayak

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS ÉLÈVES DE SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 compétiteurs dans 1 championnat B, M, C (avec 1 C maximum) Mixité obligatoire	4 compétiteurs dans 1 championnat M, C, J, S (avec 1 S maximum) Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certification académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - slalom géant (eau vive) - doublettes - portes en bonus - boarder cross (eau vive) - tour de brassage, finales - relais/vitesse (eau calme) - tour de brassage, finales 	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris Excellence)	40 maximum (y compris Excellence)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Excellence collèges	Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Championnats de France UNSS *Sport Partagé* Canoë-Kayak

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1	Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 compétiteurs 1 élève en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3 ou C4) associé à 1 élève valide Mixité : facultative	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Toutes les AS qui auront justifiées d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique seront prioritaires dans leur qualification au championnat de France.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifiées d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique seront prioritaires dans leur qualification au championnat de France.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	8	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France sport partagé Canoë Kayak collèges	Champion de France sport partagé Canoë Kayak lycées

Championnats de France UNSS Excellence Kayak - Polo

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 concurrents B, M, 1 C maximum Mixité obligatoire 2 filles obligatoires, dont une sur le terrain	6 concurrents Composition libre M, C, J S1 (1 S1 maximum) Mixité possible
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	UNSS	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, matches de classement, finale	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	Académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	15. équipes issues des championnats d'académie + 1 équipe de l'académie du Champion 2019 16. maximum	15. équipes issues des championnats d'académie + 1 équipe de l'académie du Champion 2019 16. maximum
ITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges	Champion de France UNSS lycées

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats inter-académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Passerelles possibles des jeunes arbitres

En cours d'élaboration.

Annexe 1

**Associations Sportives championnes de France en 2020 et 2021 aux
Championnats de France par Équipe d'Établissement
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de
France UNSS par Équipes d'Établissement**

NEANT

Annexe 2

**Associations Sportives finalistes en 2021 des Championnats de France
Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de
France UNSS par Équipes d'Établissement**

NEANT

Annexe 3

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2021 et
n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT

Annexe 4

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les
Championnats de France en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NEANT